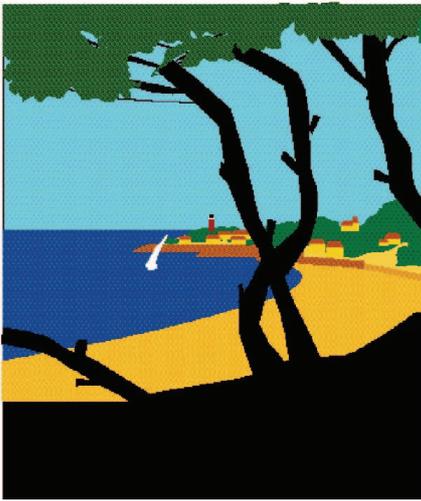


Saint-Palais, le 11 juin 2010



Lettre ouverte à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Dans un « *entretien* » publié par le mensuel Vidici dans son numéro de juin, vous mettez en cause, une fois encore, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et son président. Quel est le sens réel de votre acharnement à poursuivre une polémique stérile alors qu'il y a tant de choses à faire ?

Auriez-vous des doutes sur la clarté et la vérité de vos propos pour les réitérer ainsi alors que vous avez eu tout le loisir de les exposer dans deux « *communiqués municipaux* », dans Sud-Ouest et lors de la réunion du 18 mai ... au cours de laquelle vous avez fait en sorte qu'il ne puisse pas vous être répondu ?

Il est vrai que l'approximation des arguments que vous développez est telle qu'ils ne peuvent pas être convaincants tant s'en faut ... et leur matraquage, même en termes grossiers, n'y changera rien.

Par exemple :

- ***Pourquoi rappeler faussement*** qu'en 2001 vous vous seriez « *retrouvé élu tout seul* » de la liste de M. Bugnet alors que cette liste a eu quatre élus ?
- ***Pourquoi affirmer trompeusement*** que « *l'Etat n'a jamais voulu* » que vous retiriez le Plan Local d'Urbanisme de 2007 alors que le Conseil municipal est souverain en la matière ? Si vous aviez tenu votre promesse électorale en retirant le PLU de 2007 dès le début de votre mandat, un nouveau PLU serait déjà voté et vous ne seriez pas en train de tenter d'attribuer à d'autres les conséquences de votre reniement.
- ***Pourquoi d'ailleurs vous êtes-vous abstenu*** lors du vote du PLU de 2007 alors que, comme vous le dites vous-même, vous « *étiez contre* » ? Si les six abstentionnistes, vous et vos colistiers, avaient voté contre, le PLU n'aurait pas été adopté et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

- *Pourquoi prétendre abusivement* que l'annulation du PLU vous empêche de construire la salle de sports promise près de l'École ? POS ou PLU, vous en auriez la possibilité si la Commune n'avait pas procédé, avec votre vote, à un échange de terrains et à l'octroi d'un droit de passage, opération intempestive mais ... profitable à certains.
- *Pourquoi soutenir mensongèrement* que l'annulation du PLU rendrait irréalisable votre projet de lotissement communal formé de lots de 400 mètres carrés car vous vous retrouveriez « avec un minimum parcellaire qui n'existe plus nulle part de 600 mètres carrés ». Ignorez-vous vraiment que le POS (règle UCc 5) autorise la création de lots de 400 mètres carrés : « Dans le cadre d'un programme réalisé par un organisme HLM ou par la Commune en vue de la construction de logements locatifs, la superficie moyenne d'un terrain doit être de 400 mètres carrés minimum par logement » ?
- *Pourquoi vous plaindre amèrement* que le Sous-Préfet vous « fait la gueule » et a avec vous « la dent dure » parce qu'il a fait arrêter les travaux de la falaise du Rhâ ? Dans cette affaire, vous avez ignoré les procédures administratives élémentaires qui s'imposaient avant le premier coup de pelle : vote du Conseil municipal, étude d'impact, enquête publique, avis de l'Architecte des bâtiments de France. Qui porte la responsabilité pleine et entière du gâchis ? Certainement pas les Amis de Saint-Palais qui ont toujours marqué leur opposition à votre projet de voie nouvelle.
- *Pourquoi évoquer publiquement* d'étranges coups de téléphone où « personne au bout » vous propose de vous « débarrasser » de X ou ... de X ? Voulez-vous transformer Saint-Palais en Chicago-sur-Mer ?
- *Pourquoi enfin mettre en cause systématiquement les Amis de Saint-Palais* alors qu'ils essaient simplement de protéger le capital environnemental et les finances de la Commune des conséquences fâcheuses de décisions municipales hâtives et désordonnées ?

Nous pourrions poursuivre ... mais les questions ci-dessus justifient déjà pleinement l'interrogation que vous exprimez dans l'« entretien » publié par Vidici : « Comment les gens peuvent continuer à avoir confiance en nous ? ». Les Saint-Palaisiens peuvent effectivement avoir les doutes les plus vifs sur la manière dont leurs élus dirigent les affaires de la Commune et utilisent l'argent public.

Espérant cependant pouvoir un jour agir ensemble au service de nos concitoyens, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de la considération due à votre fonction.

Les Amis de Saint-Palais